

FOIRE AUX QUESTIONS

Date de mise à jour le 14 octobre 2021

Avertissement : nous reprenons ici les questions les plus fréquentes et qui ont une particularité locale.

Sur le site de la Wallonie <https://www.wallonie.be/fr/inondations> vous trouverez toutes les informations, aides, démarches et conseils utiles : logement, environnement, aides sociales, ...

COMMENT CONTACTER L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE TROOZ ?

Centre d'appel de la Commune : **0479/929.057** du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h00.

Le numéro provisoire pour les **services administratifs** est le : 0487/37.74.23

Joindre la commune par mail : communedetrooz@gmail.com

Les locaux de l'administration communale ne sont pas accessibles.

Une permanence «**Population et Etat civil**» est organisée à Beyne Heusay.

Place Joseph Dejardin, 2

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,

excepté le mardi matin et le jeudi après-midi.

Tél. : 0483 /52.34.64

Mail : population.trooz@gmail.com

COMMENT CONTACTER LE CPAS DE TROOZ ?

Le **CPAS** est joignable au 04/351.93.02 ou 0489/82.39.50 entre 8h00 et 16h00

Mail : cpas.trooz@gmail.com

Mail : aidesfinancieres.trooz@gmail.com

Vous pouvez joindre :

- Mme Catherine DAUBY au 0484 77 53 39
- Mme Claudia FLORIO au 0486 48 28 01
- Mme Benie MULUMBA au 0473 62 83 67
- Mme Annick REITER au 0484 77 58 43
- La Cellule Logement au 0484 92 81 64
- Ligne « Livraison à domicile des repas froids du CPAS » : 0476/80.48.62

Permanences sociales :

Lundi :

De 9h à 11h permanence CASH CROIX ROUGE à la gare de Trooz

De 13h à 15h permanence sociale à la gare de Trooz

Mardi matin :

De 9h à 11h permanence à Nessonvaux, école maternelle Rue Saint-Pierre 236

De 9h à 11h permanence sociale à la gare de Trooz

Jeudi matin :

De 9h à 11h à la gare de Trooz pour l'énergie, Handicap, Pension, le quartier de La Brouck.

Vendredi matin :

De 9h à 11h permanence à Fraipont, école communale (local musique) rue Haute

De 9h à 11h pour le logement

BESOINS

LES POINTS INFOS ET SERVICES

- **BESOIN D'EAU, DE MATERIEL DE NETTOYAGE, DE VIVRES ALIMENTAIRES, DE PETITS MATERIELS ... ?**
- **ENVIE DE DISCUTER ET PRENDRE UN CAFÉ ?**
- **BESOIN D'INFORMATIONS ET DE SOUTIEN ?**

Rendez-vous à une des adresses ci-dessous :

- La « **Mante Belge** », rue Franklin Roosevelt 273.
Les lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et les mardi, jeudi de 12h30 à 18h
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- Prayon à la **gare de Trooz**, place du 11 novembre
Les lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9H00 à 12H00 et les mardi et vendredi de 12H30 à 16H30
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- **Salle Floréal, Fraipont-Village**
Nouveaux horaires :
Lundi : 9h-16h
Mardi : 9h-20h
Mercredi : 9h-17h
Jeudi : 9h-20h
Vendredi : 9h-17h
Samedi : 13h-17h

Ravitaillement et point communal d'informations et services

- La Brouck, devant **l'école**, La Brouck-Cité;
Du lundi au jeudi de 9H à 16H et le vendredi de 9H à 15H
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- A l'Eglise, ravitaillement
- Fraipont Cité sur la **plaine de jeux**, coin de la rue des Aubépines et rue de France
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- **Home Moreau de Melen**, rue de l'Eglise du lundi au samedi de 13h à 18h
Ravitaillement

BESOIN DE REPAS ?

La Croix-Rouge prend le relais des militaires de la Défense.

Les repas sont exclusivement réservés aux personnes sinistrées.

Voici un petit récapitulatif :

- Vous pouvez vous déplacer ?

Rendez-vous dans un des "Points fixes" ci-dessous.

- Vous êtes isolé.e.s ?

Rendez-vous dans les "Points Mobiles" . Un véhicule de l'armée passera dans les rues mentionnées ci-dessous. N'hésitez pas à vous manifester auprès des militaires pour avoir un repas chaud.

Distribution secteur par secteur (attention ils sont tributaires de la circulation donc retard ou avance possible)

MIDI (sandwiches) – Uniquement repas froids à midi

Points Fixes croix rouge livré par la croix rouge entre 10h20 et 11h

- Le Brouck : +/- 10h20
- Maison Médicale : +/- 10h30
- Gare de Trooz : +/- 10h40
- Fraipont cité : +/- 10h50
- Nessonvaux : +/- 11h

Points Mobiles Croix-Rouge

- Rue de l'Eglise 7 : 12h00-12h10
- Place du Marché : 12h15 – 12h25
- Chapelle Rue de Verviers : 12h30 – 12h40
- Rue Moirivay : 12h45-12h55
- Toute la rue Franklin Roosevelt : 13h00 - 13h10
- Salle Floréal 13h20 - 13h30

Les horaires peuvent varier en fonction de l'heure d'arrivée du livreur.

SOIR (repas chaud)

Tout est livré par les militaires **et progressivement par la Croix-Rouge**

Points Fixes Croix-rouge

- La Brouck : 18h
- Maison Médicale : 17h30-17h40
- Gare de Trooz : 17h55-18h05
- Fraipont cité : 18h20-18h30
- Nessonvaux : 18h40-18h50

Points Mobiles Croix-Rouge

- Rue de l'Église 7 : 17h30-17h40
- Place du Marché : 17h45-17h55
- Chapelle Rue de Verviers : 18h00-18h10
- Rue Moirivay : 18h15-18h25
- Toute la rue Franklin Roosevelt : 18h30-18h40
- Salle Floréal 18h50-19h00

Les horaires peuvent varier en fonction de l'heure d'arrivée du livreur.

BESOIN DE PRENDRE UNE DOUCHE OU DE LAVER VOTRE LINGE ?

DOUCHES : Vous pouvez prendre une douche dans les endroits suivants :

- **Ecole de Prayon** (Grand Rue, 186) : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **Fraipont cité** (rue de France) : camion-douches de 7h00 à 10h00 et de 17h00 à 20h00
- **Gare de Nessonvaux** : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **A La Brouck, place Teixeira**
- **Prayon, Parking du hall sportif, rue de l'Église 22** : camion-douches 24h/24h
- **Fraipont**, devant la salle Floréal, rue Haveigné : douches ouvertes 24h/24h à partir du 17 septembre

Merci d'utiliser ces douches avec respect, aussi bien pour la personne suivante que pour les équipes de nettoyage.

LAVOIR : depuis le 13 août à 15H, une laverie (machines et séchoirs) est installée dans le parking du Carrefour Market, Grand'rue à Trooz.

Le cycle dure environ 35 minutes et les produits sont fournis.

Des jetons offerts par la Commune sont disponibles à la **Librairie Lejeune, Grand'Rue 21 selon l'horaire de la librairie (du lundi au vendredi de 6H00 à 18H00 et le samedi de 6H30 à 17H00)** : maximum 4 jetons à la fois par famille.

Le lavoir fonctionne également avec des pièces de monnaie à votre charge.

Tarif : 1€ le séchoir, 2€ la machine 8kg – 4€ la machine 18kg.

Des toilettes sont installées dans les lieux suivants:





Église de la Brouck, rue sur le Pont



Fraipont, devant la salle Floréal, rue Haveigné



Prayon, parking du hall sportif, rue de l'Église 22 à partir du 17 septembre

Merci d'utiliser ces toilettes avec respect, aussi bien pour la personne suivante que pour les équipes de nettoyage.

BESOIN D'UNE AIDE MEDICALE OU PSYCHOLOGIQUE ?

Les médecins généralistes et le personnel soignant ont repris leurs activités.

La Maison médicale est ouverte tous les jours de 8.00 à 18.00 - 04/267.08.90

La Maison médicale a déménagé rue de Verviers, 50 (ancienne petite école de Trooz) le temps des travaux de transformation.

Besoin de parler ? Quelqu'un vous écoute.

Des permanences psychologiques sont tenues en partenariat CPAS/AIGS :

- lundi : 14h-15h30 : Espace des possibles, Rue de l'église, 7 Trooz
- mardi : 9h30-13h30 : local face à la bibliothèque de Nessonvaux, Ecole maternelle rue Saint-Pierre, 236
- vendredi : 14h-17h30 : Ecole de Fraipont, rue Haute 444

Pour les autres demandes (assistantes sociales, psy) pour le Service de Santé mentale de Trooz : 0498 900 321 ou 04/365.12.37

Pour les patients de la Maison Médicale de Trooz, consultations psy sur RDV (04/267.08.90)

Groupe de parole destiné aux enfants

La Maison médicale et l'AIGS mettent en place un groupe de parole destiné aux enfants qui ont vécu de près ou de loin les inondations. L'atelier a lieu tous les lundis de 16h à 17h à la Maison Médicale, Rue de Verviers 50 (ancienne petite école de Trooz). C'est gratuit et il n'est pas nécessaire d'être affilié. Si vous souhaitez plus d'informations 04/267.08.90

Groupe de parole gratuit pour les adultes

Le lundi de 13h30 à 15h30 à partir du 18 octobre à la Maison médicale (nouvelle adresse : 50, Rue de Verviers à Trooz). Infos et inscriptions : 0496 27 23 47

Projet « Horizons...Bonds et rebonds...En avant ! » pour les femmes de la vallée, touchées par les inondations

Tous les jeudis (dès le 21 octobre) de 13h à 16h à la Maison médicale (nouvelle adresse : 50, Rue de Verviers à Trooz).

Infos et inscriptions auprès des animatrices 0473/21 06 66 – 0474/81 22 63

OU TROUVER UNE PHARMACIE ?

- La pharmacie Pharma Santé de Trooz a ouvert le mardi 27 juillet.
Tél. : 04/351.66.96 – 133 grand rue.
Horaire : en semaine : de 9.00 à 18.30. Ouverte le samedi matin.
Un Bancontact est disponible sur place. Elle est aussi conventionnée avec le CPAS.
- La pharmacie de Nessonvaux est également ouverte. Rue Franklin Roosevelt, 257

COMMENT RECEVOIR MON COURRIER POSTAL ?

Vous pouvez demander gratuitement un transfert temporaire du courrier à une autre adresse en contactant le 02/278.51.29.

Le bureau de Poste à la gare de Trooz est ouvert et vous accueille aux horaires suivants :

- lundi : 9h30-12h30 et 13h45-17h00
- mardi : 9h30-12h30 et 13h45-18h00
- mercredi : 13h45-17h00
- jeudi : 13h45-18h00
- vendredi : 9h30-12h30 et 13h45-17h00
- samedi : 9h30-13h00

ENFANTS-JEUNES

LES ECOLES SONT OUVERTES

Toutes les écoles de la commune sont ouvertes, en ce compris celle de La Brouck.

ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE

Malgré les évènements arrivés cet été, les activités ont repris le lundi 20 septembre.

Toutes les activités se dérouleront à l'Ecole de Prayon-Centre, Grand'rue, 186 à TROOZ.

Pour plus de renseignements et toute inscription:

Echevinat de la Jeunesse :

04/351.93.28 ou 0484/62.48.20

jeunesse@trooz.be

Séances de psychomotricité

Quand ?

Lundi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes d'accueil et de 1èrematernelle

Mardi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes de 2ème et 3èmematernelle

Mardi de 17h45 à 18h45 pour

une séance « parents-bébé » pour les enfants de 18 mois à 2,5 ans.

Ecole de devoirs

Elle organise pour les enfants de niveau primaire:

l'Aide aux Devoirs (soutien scolaire)

le Coin d'Eveil (activités variées :bricolage, sports, sorties culturelles, ...)

Quand:

Aide aux devoirs:

Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30

(garderie possible jusqu'à 18h30)

Coin Eveil:

Mercredi de 13h00 à 16h00

(garderie possible jusqu'à 18h30)

Garderie du mercredi

Quand ?

Tous les mercredis de 13h00 à 18h30

REOUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES

La Maison des Jeunes "Higny" à Nessonvaux a repris ses activités.

Lieu d'accueil, de rencontre, de créativité et d'expression, la Maison des Jeunes est accessible dès 10 ans et sans aucune discrimination.

Si avant, les jeunes pouvaient participer librement aux activités telles que jouer au ping-pong, PlayStation, kicker, billard... les équipements ont malheureusement disparu avec les inondations.

Les jeunes sont tout de même ravis de pouvoir se retrouver pour discuter, se changer les idées, jouer à des jeux de société ou encore participer à des activités encadrées par des éducateurs tout au long de l'année...

Les éducateurs sont également là pour aiguiller les jeunes concernant leurs problèmes de cœur, familiaux, scolaire ...

"C'est un peu un repère, un lieu où l'on peut à la fois parler de ses problèmes ou se changer les idées, sans jugement et en toute convivialité."

Actuellement, les riverains sont aussi les bienvenus pour un café-papote.

Horaires :

• lundi: 15h30-19h30

• mercredi: 13h30-18h00

• vendredi: 15h30-19h30

Adresse :

Rue F. Roosevelt, 293 à Trooz (entrée par l'arrière du bâtiment)

CONSULTATIONS ONE

Jusqu'au 15 novembre, les consultations se font en alternance les jeudis et vendredis, dans un bus de l'ONE (consultation mobile)

Jeudi 21/10, de 10h30 à 12h30, en face de Château Prayon

Vendredi 29/10, de 13h00 à 15h00, en face de Château Prayon

Vendredi 5/11, de 13h00 à 14h00, rue de France à Fraipont

de 14h00 à 15h00, à la gare de Nessonvaux

À partir du mardi 16 novembre, les consultations ONE auront lieu tous les mardis de 10h à 12h00, dans un local chauffé avec parking, rue de l'église n° 7 A (près de l'espace des possibles) à Prayon.

Informations et rendez-vous obligatoire auprès de Mme Laura Leenders au 0492/13.89.97

DEMARCHES POUR LES SINISTRES

DON CASH CROIX-ROUGE

Les personnes sinistrées directement uniquement (si vous êtes au premier étage, vous n'êtes pas un sinistré direct) peuvent se présenter le lundi matin au CPAS à la gare de Trooz, place du 11 novembre 3, afin de compléter le document.

Pour ce faire, ils doivent faire partie d'une de ces catégories :

- Titulaire du RIS ou aide équivalente ASE
- Les personnes auxquelles le CPAS verse un revenu régulier à titre d'aide sociale
- Les personnes en médiation de dettes gérée par le CPAS ou un autre organisme agréé par la Région wallonne
- Les personnes en RCD
- Les titulaires d'une APA ou d'une ARR
- Les personnes bénéficiant d'une GRAPA
- Les titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité ASI
- Les personnes ayant le statut BIM

BESOIN D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE EN TANT QUE SINISTRE ?

Le Barreau de Liège-Huy organise des permanences sur rendez-vous au numéro 0479/92.90.57

Vu la diminution de la fréquentation des permanences juridiques, le Barreau de Liège-Huy réduit ces dernières à **un jour par semaine, le jeudi.**

Lieux des permanences:

LA BROUCK: sous la tente Croix-Rouge.

- Jeudi matin de 9h30 à 12h30

NESSONVAUX: rue Franklin Roosevelt, 273 :

- jeudi après-midi de 13h30 à 16h30

RDV au plus tard la veille avant 15h au 0479/92.90.57

C'est gratuit.

QUELLES SONT LES DEMARCHES POUR LE FONDS DES CALAMITES ?

Aide au remplissage – Fonds des calamités

Des agents administratifs de la Région wallonne et de la Province vous aident à remplir les dossiers pour le fonds des calamités.

Munissez-vous de :

- votre carte d'identité ou d'une déclaration de perte
- Une attestation d'intervention ou de non-intervention de votre compagnie d'assurance
- Une composition de ménage délivrée par le service Population
- Une attestation délivrée par le CPAS si vous êtes bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'une aide équivalente
- le numéro de compte en banque pour le versement des indemnités de réparation du fonds des calamités
- Les documents attestant des dommages subis (photos, devis...)

En fonction de votre situation, d'autres documents vous seront demandés.

A partir du lundi 18 octobre, les permanences se tiendront dans les 5 PIES (Points Infos et Services) selon l'horaire ci-dessous :

- MARDI 9h30-12h30 : La Brouck devant l'école
- MERCREDI 9h30 – 12h30 : Nessonvaux, " la Mante belge " , rue Franklin Roosevelt 273
- JEUDI 9h30-12h30 : Fraipont cité au coin de la rue des aubépines et de la rue de France
- VENDREDI 9h30-12h30 : Salle Floréal - Rue Havegné à Trooz
- VENDREDI : 13h – 16h : Gare de Trooz , place du 11 novembre

Mise à jour concernant les démarches liées au Fonds des Calamités

(Source : <https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/que-faire-en-cas-de-degats-materiels-queelles-sont-les-demarches-liees-au-fonds-des-calamites>)

Que faire en cas de dégâts matériels ? Quelles sont les démarches liées au Fonds des Calamités ?

Compte tenu de l'ampleur des inondations de juillet 2021, le Gouvernement wallon a décidé d'intervenir de manière exceptionnelle, au travers d'un accord avec le secteur des assureurs et d'un régime spécial du Fonds des Calamités, pour soutenir financièrement les personnes sinistrées assurées et dans une moindre mesure les personnes non-assurées.

Dans ce cadre, il a conclu un **accord avec Assuralia** (qui représente le secteur des assurances) et il a élaboré un "**décret d'exception calamités** " qui définit des conditions particulières d'indemnisation (voir ci-dessous) au niveau du Fonds des Calamités. Ces conditions sont différentes du régime d'indemnisation classique du Fonds des Calamités.

Avertissement : le décret d'exception calamités doit encore passer plusieurs étapes dont le vote au Parlement wallon avant de devenir effectif. Il est à noter que les dossiers déjà introduits auprès du Fonds des Calamités restent valables. (voir ci-dessous "modalités pratiques")

Indemnisation pour les assurés en risque "Incendie - Inondations"

Grâce à l'accord conclu avec les assureurs et l'apport financier de la Région, **les sinistrés assurés en risques simples seront indemnisés à hauteur de 100 % des dommages estimés et couverts par leur police d'assurance.**

D'une part, à la demande du Gouvernement wallon, les assureurs ont accepté d'augmenter leur intervention qui passe dès lors de 19 % à 38 %. D'autre part, le Gouvernement a décidé que la Région prendra en charge l'entièreté du solde restant.

Sur base des estimations provisoires actuelles, les assureurs interviendraient pour 613 millions € et la Région pour 990 millions €.

Décret d'exception calamités

Contexte

Suite aux inondations de juillet, des milliers de familles ont tout perdu et se retrouvent aujourd'hui en situation de précarité. Certaines d'entre elles n'étaient pas assurées, dans de nombreux cas car elles n'en avaient pas les moyens. Afin d'éviter le désespoir complet de ces citoyens non assurés, le Gouvernement a donc décidé de leur accorder une indemnisation partielle via le Fonds des Calamités. Le montant accordé sera moindre que ce qu'ils auraient obtenu s'ils avaient été assurés. Il ne s'agit pas d'encourager les gens à ne pas s'assurer, mais à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles.

Champ d'application du décret d'exception

Ce décret sera d'application pour les citoyens sinistrés des 209 communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance en tant que calamité naturelle publique suite aux inondations des 13, 14, 15 et 24 juillet 2021.

Par conséquent, les habitants touchés par les inondations de ces communes pourront bénéficier d'une indemnisation financière de la Wallonie si elles rentrent dans les conditions d'aide.

1. Indemnisation des biens meubles situés à l'intérieur de l'habitation sinistrée et dont le contenu n'est pas assuré

En cas de dommages sur des biens mobiliers situés à l'intérieur de l'immeuble, tous les sinistrés non assurés pour ce type de dommage, qu'ils soient locataires, propriétaires d'un bien assuré pour l'immeuble uniquement ou non assurés totalement pourront bénéficier d'une indemnisation de maximum 10 000 €.

Les dommages seront expertisés sur base d'une grille indicative. Le plafond de 10 000 € vaut pour tout type d'immeuble (maison, chalets, habitat léger...).

2. Immeubles non-assurés

Habitations classiques non-assurées

La Wallonie interviendra à hauteur de 50 % des dégâts évalués par un expert avec un plafond d'intervention maximum fixé à 80 000 €.

Pour les immeubles qui nécessitent une intervention pour une dépollution pour les hydrocarbures ou pour la présence d'amiante, le plafond d'intervention pour l'immeuble peut monter à 90 000 €.

Les personnes qui bénéficient du revenu d'intégration sociale feront l'objet d'une indemnisation spécifique liée à leur situation.

Habitats légers de résidence permanente non-assurés

La Wallonie interviendra à hauteur de 100 % des dégâts évalués par un expert, avec un plafond de 20 000 €.

L'indemnisation n'est accordée qu'au propriétaire résident d'un habitat léger ou qui a souscrit un contrat de location-achat et qui réside dans le bien.

Véhicules assurés en responsabilité civile

La Wallonie interviendra pour les véhicules assurés uniquement en responsabilité civile à hauteur de 50 % de la valeur de remplacement, avec les plafonds maximums suivants :

- 15 000 € pour les camionnettes professionnelles ;
- 10 000 € pour les voitures ;
- 5 000 € pour les motocyclettes
- 2 000 € pour les cyclomoteurs, les vélos cargo et les vélos électriques.

Pour les camionnettes et les voitures, l'intervention sera de minimum 1 500 €. Quant aux vélos classiques, l'indemnisation des vélos se fera au niveau des biens meubles et le plafond maximum sera de 200 €

Modalités pratiques

Comment obtenir une aide à la réparation au Fonds des Calamités ?

Les personnes devront introduire une demande par le biais des formulaires du Fonds des Calamités.

Quand introduire sa demande ?

Cette demande devra être introduite une fois que le décret sera publié au Moniteur belge, c'est-à-dire vers la fin du mois d'octobre.

Pourquoi attendre ce délai ?

Parce que des informations pratiques complémentaires seront communiquées prochainement. Il est donc nécessaire de disposer de l'ensemble de ces informations avant d'introduire une demande.

Quel est le délai pour introduire sa demande ?

Le délai sera de 6 mois à partir de la date de publication du nouvel arrêté du Gouvernement wallon au Moniteur belge (prévue fin octobre).

Les demandes déjà introduites seront-elles conservées ?

Oui. Les demandes qui ont déjà été introduites seront conservées. Les personnes ne doivent donc pas réintroduire une demande. Le Service régional des calamités prendra contact avec elles pour obtenir d'éventuelles informations complémentaires.

Pourrais-je compléter la demande que j'ai introduite ?

Oui. Les personnes qui ont déjà introduit une demande pourront la compléter. Néanmoins, elles sont invitées à attendre que le décret soit publié pour procéder à la modification.

SOUTIEN AUX SINISTRÉS DE LA COMMUNE

La Commune et le CPAS de Trooz donnent un coup de pouce aux habitants sinistrés pour les aider à faire face à l'ampleur des dégâts occasionnés par les inondations de juillet dernier.

La Commune et le CPAS activent pour cela des fonds fédéraux, régionaux et les fonds reçus de la Croix-Rouge. Ils mettent en place une équipe pluridisciplinaire pour gérer l'aide sociale aux sinistrés et le relogement.

Les aides financières aux sinistrés

1. En fonction des besoins et des demandes, pour les sinistrés non-allocataires sociaux, un montant maximum de 650 € par ménage pourra être accordé notamment pour soutenir la réhabilitation et la certification des installations de chauffage. Cette aide financière pourra être complétée par du matériel (meubles, électroménagers) issu du stock communal, alimenté par les dons solidaires. Une guidance sociale, notamment en matière énergétique, et une écoute psychologique pourront aussi être sollicitées.
2. Un soutien financier peut être accordé pour l'achat ou la rénovation d'un système de chauffage. Une intervention peut également être sollicitée pour honorer des factures d'énergie ou encore payer un complément de loyer en cas de déménagement.
Un fonds Energie sera prochainement activé pour tous les sinistrés (facture d'acompte réduite directement via distributeurs électricité/gaz et chèques à la réhabilitation du système chauffage).

Pratiquement, pour ces deux premières dispositions, la cellule « inondations » programmera une visite (ou un rendez-vous téléphonique) avec les personnes sinistrées pour évaluer les besoins.

3. Un don unique de 650€, majoré si personne à charge, sera accordé via le CPAS aux ménages sinistrés les plus précarisés (allocataires sociaux).

Ces différents soutiens sont estimés à 1.150.000€.

Les actions relogement

Plus de 200 ménages ont dû être relogés, certains dans des solutions d'urgence, et il reste encore une cinquantaine de demandes. De plus, l'approche de l'hiver peut inciter des ménages à quitter leur logement.

La Commune et le CPAS ont dès lors pris une série de dispositions pour que tous les foyers disposent d'un logement décent.

Création de 40 studios et 8 logements familiaux dans l'ex-caserne de Saive

Grâce à un partenariat avec la Commune de Blegny, ces logements aménagés dans l'ancienne caserne seront mis à disposition des Troозиens actuellement ou prochainement en "transit". Ce site sera cogéré par les CPAS de Trooz et de Blegny.

Réservation de 50 places d'urgence

Des petits logements et des chambres sont réservés dans des gîtes et des hôtels pour faire face à des demandes urgentes.

Logements modulaires

Deux sites sur Trooz (site Croix-Rouge Le Merisier et site de l'IPPJ à Trassenster) vont être aménagés pour accueillir au maximum une quinzaine de logements modulaires (de deux à trois chambres) destinés à accueillir des familles avec enfant.

Des aides pour le loyer

Des aides financières (garantie CPAS, caution locative...) sont également prévues pour aider les personnes à faire face à un relogement provisoire.

Ce soutien au relogement se chiffre à environ 1.000.000 €.

80 **déshumidificateurs** industriels fournis par la Wallonie seront prêtés aux ménages sinistrés.

Les modalités et formalités nécessaires à l'obtention de toutes ces aides et dispositifs seront communiqués à la population dans les meilleurs délais.

AIDE AUX INDEPENDANTS SINISTRES

L'UCM, que vous soyez affilié ou non, sera à votre disposition pour écouter vos besoins, répondre à vos questions et pour vous apporter une aide administrative pour :

- Obtenir une avance sur l'indemnité de l'assurance
- Obtenir un prêt rapide à la Sowalfin
- Obtenir le droit passerelle
- Obtenir une liste d'entrepreneurs disponibles pour vos travaux
- Réaliser d'autres formalités
- Contacter votre banque ...

Si possible, prenez rendez-vous au 0473/ 22 29 03

AUTRES AIDES POUR LES COMMERCANTS

Si votre commerce a été sinistré, la Wallonie.be peut vous mettre à disposition, un container pour reprendre votre activité.

Ce dernier vous sera gratuitement alloué pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Comment en faire la demande ?

Envoyez un mail à communedetrooz@gmail.com avec en objet : "demande de container modulable."

<http://bit.ly/container-independant>

AGRICULTEURS & ELEVEURS

Votre exploitation a été sinistrée, parfois même jusqu'à sa destruction complète ?

La Wallonie a pris des mesures pour vous aider.

Une page internet dédiée regroupe toutes les informations sur le Fonds des calamités, les contrôles, la pollution des sols, les directives AFSCA, etc.

RDV sur → <https://www.wallonie.be/fr/inondations/entreprises> → rubrique **Agriculture**

AIDE - DOSSIER D'EXPERTISE

L' ARALg (Association Royale des Architectes de Liège) a composé un groupe d'experts prêts à venir en aide aux sinistrés, seuls face aux démarches pour monter un dossier d'expertise pour les assurances!

Une boîte mail est ouverte pour les sinistrés demandeurs: experts.inondations2021@aralg.be

COMMENT RECEVOIR UNE AVANCE FINANCIERE DE 2500€ ?

Les sinistrés peuvent recevoir de la Région wallonne une avance de 2500€ par ménage remboursables sur une durée maximale de 2 ans, dans l'attente de l'intervention de l'assurance ou du fonds des calamités.

Cette aide est possible uniquement si vous n'avez pas encore eu d'aide financière de votre assurance.

La commune se charge de collecter les demandes d'aide et si vous remplissez les conditions, une convention vous sera proposée.

Pour introduire votre demande, le formulaire est disponible en ligne sur www.trooz.be (article « Avance financière pour les sinistrés »- rubrique actualités 2021).

Des agents administratifs sont à votre disposition pour vous aider à compléter les formulaires à la Brouck et à Fraipont-Cité.

COMMENT OBTENIR UNE ATTESTATION DE SINISTRE/SINISTRALITE ?

Vous avez besoin d'une attestation de sinistre, adressez-vous au service population ou au CPAS (voir comment contacter l'administration communale)

J'AI UN DOUTE SUR LA STABILITE DE MA MAISON, QUE FAIRE ?

Si vous avez un doute sur la stabilité de votre bâtiment, **contactez votre assureur** pour réaliser une expertise.

Si vous n'êtes pas assuré, contactez l'Administration communale.

VIE PRATIQUE/HABITATION

COMMENT EVACUER MES DECHETS ?

Actuellement, vous pouvez toujours entreposer les débris à déblayer sur les trottoirs. Les services communaux passeront les ramasser.

Mettez bien les bouteilles de gaz à évacuer à part du tas des autres déchets.

Mettez les boues à part des autres déchets.

Les déchets ménagers sont collectés le mercredi en porte à porte.

Les sacs noirs ne seront plus autorisés.

Vente de sacs poubelles roses 2 €/sac ou par rouleau de 10 sacs : 20 €

- dans les locaux provisoires de l'Administration, rue de Beaufays 22
- dans les points infos et services (adresses dans la rubrique « besoins »).

Pas de bancontact. Le paiement a lieu en liquide, merci d'apporter le compte juste.

Pour la perte et le remplacement des conteneurs Intradel, téléphonez au 04/240.74.74.

RECYPARC de Trooz

Le recyparc de Trooz est ouvert dans des conditions d'exploitation normales.

Adresse : Rue de Verviers 55/Z

Horaire d'ouverture :

Du mardi au vendredi :

de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Le samedi :

de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Jours de fermeture :

dimanche et lundi

Collecte des encombrants

Le premier passage est gratuit. Prendre rendez-vous à la Ressourcerie du Pays de Liège au 04.220.20.00.

Prochain Passage de la Ressourcerie prévu le jeudi 16 décembre sur inscription préalable au 04.220.20.00 au plus tard le 9 décembre.

POLLUTION AUX HYDROCARBURES

La Wallonie.be a prévu une intervention pour assurer le diagnostic et la prise en charge des pollutions diffuses en hydrocarbures qui se sont déposées sur les terrains non bâtis, impactés par les inondations exceptionnelles du mois de juillet 2021 .

(Par terrain non bâti, on entend les surfaces où le sol reste apparent)

La Spaque a été mandatée pour mener à bien ces opérations auprès des communes concernées.

Un formulaire électronique est accessible sur facebook et sur le site de la commune.

POMPAGE DES CITERNES A MAZOUT IMPACTEES PAR LES INONDATIONS

La Protection civile effectue gratuitement le pompage des cuves à mazout impactées par les inondations .

Un formulaire électronique est accessible sur facebook et sur le site de la commune.

En remplissant le formulaire, les habitants concernés seront mis en relation avec la Protection Civile.

Les citoyens doivent être patients.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Un formulaire d'inscription va être mis en ligne sur la page Facebook "Commune de Trooz" et sur le site. Suite à l'inscription, la société prendra contact avec la personne concernée par ce problème.

GAZ / QUELLES SONT LES DÉMARCHES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

Rétablissement du gaz : la fermeture préalable de tous les compteurs dans les habitations est indispensable

Afin que le réseau de gaz puisse être rétabli dans les meilleurs délais, il est indispensable que chaque habitant concerné par l'absence de gaz contacte sans tarder Resa au 04 225 81 06 afin que la société vienne procéder à la fermeture du compteur.

Le réseau de gaz ne peut en effet être relancé tant que tous les compteurs d'une même zone ne sont pas fermés et scellés par RESA.

ELECTRICITÉ / QUELLES SONT LES DÉMARCHES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

Resa a quasi terminé la remise en état du réseau électrique. Il ne lui restera plus que le quartier de la Fenderie à rétablir, dès que la route sera à nouveau praticable.

Toutefois, prudence avant de relancer vos installations électriques:

Afin d'éviter l'électrocution, les incendies ou les plombs qui sautent, [#Resa](#) vous rappelle **qu'il est IMPÉRATIF de:**

- faire vérifier vos installations par un électricien
- faire approuver vos installations par installateur agréé
- obtenir un PV de réception d'électricité conforme.

Vous trouverez la liste complète pour la Belgique ici, <https://bit.ly/organismeagreeElec>

Pour toute question spécifique, contactez le **04/220.12.11.**

Pour le gaz, la situation est bien plus compliquée. Il y a 10.000 foyers qui sont encore privés de gaz.

Attention : des individus se faisant passer pour du personnel RESA sillonnent en porte à porte les rues et quartiers afin de réclamer aux citoyens sinistrés de l'argent pour un rétablissement de l'énergie (gaz et électricité).

Aucune somme d'argent ne vous est réclamée pour le rétablissement de l'énergie!

Les agents RESA sont reconnaissables à leur vêtement de travail, à leur chasuble RESA, mais aussi par leur carte de légitimation que vous pouvez leur réclamer si vous avez le moindre doute.

Restez vigilants!

OU TROUVER DES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION ?

"Reconstruire-ensemble" est une initiative visant à aider les sinistrés des inondations à pouvoir rapidement effectuer les travaux urgents de leur habitation

Sur le site reconstruire-ensemble.be, vous trouverez une **Liste d'entreprises du bâtiment donnant priorité aux sinistrés**

Ces entreprises ont toutes accepté de faire passer les **dégâts des sinistrés en priorité** dans leur planning. Les dates de disponibilités sont indiquées sur chaque fiche.
Attention ces entreprises ne travaillent pas bénévolement.

Une ligne téléphonique est également mise en place afin d'aider les personnes n'étant pas à l'aise avec internet : 04/268.23.49

OU TROUVER UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS ?

Un distributeur de billets se trouve dans le sas d'entrée du bureau de Poste à la Gare de Trooz, place du 11 novembre 3.

COURSES ALIMENTAIRES

Ces dernières semaines, le mot solidarité aura raisonné de tous horizons et nous vous en remercions.
Et pour continuer à nous réchauffer le cœur, des commerçants de la commune se proposent de livrer les courses alimentaires gratuitement, au domicile des sinistrés.

Pour se faire, vous pouvez appeler:

- Le Sain Ry → au 04/351.88.02
- Le Wallonia → au 0479/75.79.45

De plus:

- La Boulangerie Defontaine, propose d'élargir sa tournée à d'autres clients sur notre commune, sous réserve de commande préalable.

Passage le mercredi (commande le lundi avant 18h)

Passage le vendredi (commande le mercredi avant 18h)

→ au 0471/02.34.29

- Ouverture du Carrefour Market, Grand'Rue 44 :

du lundi au samedi de 8h30 à 19h30

dimanche de 8h30 à 13h00

Tél. 04 351 76 26

Réouverture progressive d'autres commerces.

MOBILITE

QUELLES SONT LES ROUTES BARREES ?

- Le pont de la Fenderie est toujours inaccessible. Ni voiture, ni piéton. Passage possible à pied grâce à la passerelle du pont du chemin de fer. **La voirie a été impactée de manière plus importante qu'estimé. Dès lors, des travaux sont à l'étude.**
- Le pont de la Brouck est ouvert pour tous les véhicules de moins de 30 tonnes.

- Travaux rue du Bex : la rue du Bex va être sécurisée le lundi 18 octobre. Des travaux de rénovation des berges seront ensuite entrepris par le SPW.

PASS LIBRE PARCOURS

Ce pass vous permettra de vous déplacer **gratuitement** sur l'ensemble du réseau ferroviaire belge ainsi que sur l'ensemble du réseau **TEC, De Lijn et STIB**. Le nombre de voyages est illimité et valable jusqu'au 31 octobre 2021 (en 2ème classe pendant toute la semaine).

Les *Libre Parcours* seront délivrés aux personnes sinistrées dont la situation répond aux conditions suivantes (cumulatif):

- Être une personne domiciliée dans l'une des communes touchées par les inondations ;
- Et dont les moyens de transport personnels sont indisponibles (voiture, moto, vélo, véhicule de société, ...);
- Et/ou dont le logement est devenu inhabitable.

OU SE PROCURER UN PASS ?

- Gare de Trooz - de 9h00 à 11h00 - du lundi au vendredi – les samedis de 9h à 12h
- Dans les Points Infos et Services

QUELS SONT LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

BUS LIGNE 31

Le bus 31 roule. Son arrêt est au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon.

BUS LIGNE 31 Bis

Cette ligne dessert Nessonvaux, Fraipont, rue Sainry et Péry jusque Beaufays. A Beaufays, vous pourrez prendre d'autres liaisons.

BUS LIGNE 33

Ce dernier va jusque Fléron. Son terminus est au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon. seul et unique arrêt à Trooz reste le garage Ford.

BUS LIGNE SCOLAIRE 389

la ligne scolaire circule à nouveau

Le pont de Prayon ne lui permettant pas de passer, le trajet et les horaires ont été adaptés aux conditions de circulation actuelles.

Infos et horaires : <https://www.letec.be>

NAVETTE COMMUNALE

Uniquement pour les trajets scolaires

SNCB

Pour les utilisateurs de la ligne 188 de la SNCB :

La ligne entre Liège et Nessonvaux est rétablie depuis le 1er septembre. Elle est rétablie aussi vers Verviers.

Infos et horaires : <https://www.belgiantrain.be/fr/travel-info/current/current-departure-times>

SOLIDARITE

BESOIN D'AIDE ?

Pour vous apporter cette aide nécessaire et vous mettre en relation avec les bonnes personnes, n'hésitez pas à compléter l'un des formulaires ci-dessous ou à nous contacter via téléphone, mail ou Messenger.

Vous avez besoin d'aide pour évacuer vos jardins ? -> remplir le formulaire sur le site

Vous êtes sinistrés et avez encore besoin d'aide, meubles ou matériel ? -> remplir le formulaire sur le site

D'autres questions ? Envoyez un mail à l'adresse : communedetrooz@gmail.com ou téléphonez au 0479/92.90.57

VOUS SOUHAITEZ AIDER ?

DEVENIR BENEVOLE

Vous souhaitez proposer vos services pour aider les habitants de la commune et participer à l'effort de solidarité.

Encodez-vous sur le [formulaire](#) disponible sur www.trooz.be (rubrique actualités 2021).

FAIRE UN DON

Pour aider les sinistrés à se reconstruire, faites un don : **BE35 0910 2249 5137** - Inondation commune de Trooz. Merci pour votre générosité.

Vous souhaitez faire des dons (vivres, matériel, etc.), vous pouvez remplir le [formulaire](#) sur le site afin que l'on dispose de vos coordonnées pour vous recontacter quand les stocks actuels ne seront plus suffisants.

DIVERS

MAISON DE L'EMPLOI

Elle est accessible uniquement

- Par téléphone 04 273 70 50
- Par mail maisondelemploi.trooz@forem.be

VOIES FERREES DANGER

Si vous ou vos enfants aviez pris l'habitude de traverser les voies ferrées lorsqu'elles étaient hors service, il est, on vous le rappelle, strictement INTERDIT de le faire !
Et comme cette fois le post est bien en français → plus de raison de ne pas le comprendre
Les trains circulent à nouveau sur ces voies et nous vous invitons à rappeler cette information à la maison: ATTENTION !

REPRISE DES ACTIVITES DES CLUBS : LISTE NON EXHAUSTIVE

FC Trooz : reprise normale (les jours d'entraînement varient en fonction de l'âge des joueurs)

Contact: Martial Collins 0498/16.26.36

RBC Trooz : Les matchs et entraînements continuent mais pas à Trooz.

→ Pour les seniors : c'est au Campus 2000 à Jemeppe et à l'école Saint Joseph de Chênée

→ Pour les enfants : informations à venir

Contact: Eric Noppens 0475/82.62.56

Tennis de table : reprise à l'école de Prayon, même jour même heure

Contact : 087/26.93.92

Gymsana (cours de gym douce) : reprise au hall omnisport d'Olné

Contact : 0492/73.05.68

Boxe : reprise le 1er septembre à l'**école communale du Bouny**, (Rue du Bouny,81 à Romsée)

→ Boxe éducative : lundi-mercredi de 18h à 19h

→ Adulte et + de 12 ans : lundi-mercredi-vendredi de 19h à 21h

Contact : F.Moreno 0499/98.62.60

Volley : reprise prévue pour bientôt (les dates et infos vous seront communiquées ultérieurement)

VBC Trooz

Aikido et kendo : reprise le mardi 7 septembre de 19h à 21h

Contact : Daniel Bisinella 0497/40.22.69

Scrabble : reprise des amicales du YOD Club de Trooz

→ École de Prayon-centre Grand Rue, 188. Tous les vendredis à 20h00.

Contact :0497 69 70 24

Atelier des Musiciens : reprise d'une partie des activités à l'école communale El No. **Contact** : page Facebook Atelier des musiciens ASBL

Scouts Les Trois Rivières Unité OA 017

Contact : 0460/96 73 38 – 0472/94 83 03